

Dossiers d'assistance - Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises par le Bureau de Bienfaisance dans sa séance du 23 Avril 1946, et entérine ses décisions

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 24h30

Et ont signé les membres présents :

73 Boutin, Cabelluc, Charpentier, Delbecq, Feignie R., Guillard, Babin, Bouvier, Maréchal, Monnier, Lebrun, Mouton, Pignatelli, Teignie R., Guillard, Babin

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué se réunira au lieu ordinaire de ses séances le 6 Mai 1946

Ordre du jour

Projet d'acquisition de terrain à Rezé
 Désaffectation de l'emprunt de 2.990.000 frs
 Affaires diverses

Séance du 6 Mai 1946

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 Mai 1946 au lieu ordinaire de ses séances

Étaient présents : M. Le Floch, MM. Boutin Arthur, Ollive, Grand Boutin Albert, Maréchal, Planchet, Monnier, Lebrun, Mouton, Cabelluc, Bouvier, Charpentier, Stéphane, Guillard, Babin, Gautier, Biquereau, Feignie, Le Guyader

Absents : Marquis, Fardreau, Mme Billon

Malades ou excusés : M. Le Guilloux, Ribeyrolle, et Mme Potet.
 Monsieur Boutin Albert est nommé secrétaire de séances et accepte.

Projet d'acquisition de l'immeuble Durand rue L. Mercé

Le Maire expose au Conseil Municipal que les projets de construction de bains-douches et de salles de réunions pour les œuvres scolaires et post-scolaires destinés aux agglomérations de Rezé, Crentemoult et les Îles, nécessitent l'acquisition par la Commune d'un terrain de dimensions suffisantes. En effet, les espaces actuellement disponibles dans le groupe scolaire ne peuvent en aucune façon être utilisés pour la réalisation de ces projets, leurs dimensions sont en effet insuffisantes ou impropres pour cet usage.

La Commune a été saisie par Monsieur et Mme Durand propriétaires, domiciliés à Bouvy-sous-la-Roche (Vendée) d'une proposition de vente d'un terrain et de deux maisons situés rue Louis Mercé et yeux. Louis d'une contenance de 1.221 m² environ, moyennant un prix global de 1.100.000 frs.

Le Maire fait remarquer au Conseil Municipal que le terrain en question est particulièrement bien situé et que pratiquement il est à peu près le seul disponible dans l'agglomération de Rezé; il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à donner suite à la promesse de vente consentie par M^r et Mme Durand pour les immeubles en question moyennant le prix de 1.100.000 frs.

Le financement de l'opération pourrait être assuré au moyen de la désaffectation d'une fraction suffisante de l'emprunt de 2.990.000 francs contracté auprès du Crédit Foncier de France pour l'achèvement de la salle des fêtes de Pont-Rousseau; il est en effet à prévoir que les travaux d'achèvement de cette salle, en raison des difficultés rencontrées tant au point de vue technique qu'administratif ne seront pas commencés, avant un certain délai, et que ce délai permettra à la Commune de se procurer les ressources nécessaires pour exécuter l'ensemble du travail compte tenu de l'emprunt rappelé ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Considérant que la réalisation des projets de salles de réunion pour les œuvres scolaires et post-scolaires et de bains-douches spécialement destinés aux agglomérations de Rezé et Crentemoult et les Îles nécessite l'acquisition d'un terrain

la commune n'en possédant aucun propre à cet usage,
 Que la promesse de vente consentie par M^r et M^{me} Durand propriétaires à Bourq-sous-la-Roche (Vendée) relative à un terrain de 1.221 m² situé à Reze, rue Louis Moracé moyennant le prix de 1.100.000 francs, paraît avantageuse pour la commune

Que le terrain en question paraît le seul qui puisse convenir à l'objet sus-indiqué.

Délibéré,

Le Maire est autorisé à traiter avec M^r et M^{me} Durand pour l'acquisition amiable d'un terrain et de deux maisons situés à Reze, rue Louis Moracé, et rue Jean-Louis, d'une contenance cadastrale de 1.221 m² et moyennant un prix de 1.100.000 francs.

Le prix de vente sera couvert au moyen de l'emprunt de 2.990.000 francs conclu avec le Crédit Foncier de France suivant délibération du 9 janvier 1966

Le Conseil Municipal sollicite la désaffectation de cet emprunt à concurrence de la somme de 1.100.000 francs et s'engage en outre à voter les ressources nécessaires pour compenser cette opération de désaffectation, demande en outre la déclaration d'utilité publique de cette acquisition.

Terrain de sports provisoire. Demande de déclaration d'utilité publique.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les pourparlers amiables engagés avec Monsieur y. B^{re} Cerrien pour la location du terrain situé rue du Lieutenant de Monté, et destiné à être utilisé comme terrain de sports provisoires ont échoué du fait de Monsieur Cerrien qui se refuse absolument à abandonner son droit au profit de la commune.

Le Maire fait en outre remarquer que le terrain en question se trouve compris dans le périmètre destiné à l'édification du Centre administratif et que la réalisation du plan d'urbanisme nécessitera pour la commune l'acquisition de l'ensemble de la propriété du Château qui comprend justement le terrain Cerrien en question.

Dans ces conditions, et sans qu'il soit besoin d'attendre la réalisation de l'ensemble du projet, il convient dès à présent et en raison de l'urgence, d'engager la procédure d'expropriation



du terrain destiné à être provisoirement affecté aux sports
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que les négociations amiables engagées avec M^r Jean-Baptiste Cerven locataire, pour la cession de ses droits sur un terrain de 25'000 m² environ, appartenant à M^r d'Orfeuille, et situé rue du Lieutenant de Mont de Rezi ont échoué, que ce terrain est inclus dans le périmètre du Centre administratif compris dans le plan d'urbanisme de la commune et destiné à être acquis en application de ce plan,

Que la Commune ne possède aucun terrain de sports, et que le terrain Cerven en question est le seul qui corresponde aux conditions normales d'utilisation,

demande la déclaration d'utilité publique de l'acquisition du terrain en question et si cette déclaration est obtenue, et charge le Maire de poursuivre la procédure d'expropriation.

Remise en état des chemins ruraux.

Le Maire rend compte au Conseil Municipal des entretiens qu'il a eus avec Monsieur l'Ingénieur des T. P. E au sujet de la remise en état du réseau rural pendant l'année 1946. Il résulte de cette prise de contact que l'ensemble des travaux à prévoir pour l'année 1946, et pour la remise en état du réseau rural s'élève à la somme de 1'000'000 frs (un million) complètement tenu des ressources disponibles au budget des chemins ruraux.

Le Maire, en raison de l'urgence de ces travaux propose au Conseil de contracter un emprunt de 1'000'000 de frs auprès du Crédit Foncier de France pour assurer le financement de la remise en état exceptionnelle des chemins ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que le manque d'entretien du réseau des chemins ruraux depuis 1940 a occasionné de graves dégâts et que la remise en état d'ensemble du réseau des chemins ruraux semble s'imposer,

Que les ressources ordinaires du budget de ces chemins sont notoirement insuffisantes pour assurer le financement des travaux à prévoir pendant l'année 1946,

Décide à l'unanimité de contracter un emprunt de

1'000'000 de francs, auprès du Crédit Foncier de France, pour
 Décide de prévoir au budget de 1947 les sommes nécessaires
 à l'amortissement de cet emprunt par voie de création de centimes
 additionnels, ou affectation d'autres ressources spéciales.

Remise en état des chemins vicinaux R. R.

Le Maire rend compte au Conseil Municipal des entre-
 tiens qu'il a eus avec Monsieur l'Ingénieur des T. P. E. au
 sujet de la remise en état du réseau vicinal pendant
 l'année 1946. Il résulte de cette prise de contact que l'ensemble
 des travaux à prévoir pour l'année 1946 et pour la remise
 en état du réseau vicinal, s'élève à la somme de 500'000 frs
 compte tenu des ressources disponibles au budget des chemins
 vicinaux.

Le Maire, en raison de l'urgence de ces travaux
 propose au Conseil de contracter un emprunt de 500'000 frs
 auprès du Crédit Foncier de France, pour assurer le finan-
 cement de la remise en état exceptionnelle des chemins vicinaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que le manque d'entretien du réseau
 des chemins vicinaux depuis 1940 a occasionné de graves dégâts
 et que la remise en état d'ensemble du réseau des chemins
 vicinaux semble s'imposer,

Que les ressources ordinaires du budget de ces che-
 mins sont notoirement insuffisantes pour assurer le financement
 des travaux à prévoir pendant l'année 1946,

Décide à l'unanimité de contracter un emprunt
 de 500'000 francs auprès du Crédit Foncier de France

Décide de prévoir au budget de 1947 les sommes néces-
 saires à l'amortissement de cet emprunt par voie de création de
 centimes additionnels ou affectation d'autres ressources spéciales

Désaffectation de l'emprunt de 1'200.000 francs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide
 d'affecter à concurrence de la somme de 425'000 frs, l'emprunt
 de 1'200'000 frs contracté auprès du Crédit Foncier de France
 et autorisé par arrêté du 22 janvier 1946 pour l'objet suivant:

Acquisition d'un ponton et de matériel d'accostage
 appartenant à la Cie "La Loire Maritime"

Projet de réfection du réseau routier.

Le Maire rend compte au Conseil de ses pourparlers avec M^e Rulland, ingénieur T. P. E., au sujet de la remise en état du réseau routier. Il donne connaissance du projet détaillé de réfection, et des dépenses qu'occasionnerait la réalisation de ce projet.

Au cours de la discussion qui suit cet exposé, le Conseil Municipal décide de protester énergiquement contre le projet de réfection du chemin départemental n° 85, tel qu'il est actuellement présenté.

Le projet prévoit en effet que le rechargement du C. D. 85 devra être arrêté sur le territoire de la commune à environ 1 km⁵⁰ du passage à niveau de Pont-Rousseau, côté ouest. Or, le Conseil constate qu'il s'agit précisément de la partie du chemin qui se trouve dans l'état le moins satisfaisant. Le Conseil demande donc que le rechargement soit poursuivi sur toute la longueur du C. D. n° 85 dans toute la traversée de la commune.

Enfin l'exécution des projets des chemins vicinaux de Beauprethuis, de la place y. B^e Davais, et Roger Serlenqre seront poursuivis dès que les subventions sollicitées auront été votées.

Cours post-scolaires

— Monsieur le Maire donne lecture du palmarès des cours post-scolaires de Rezé.

Le Conseil Municipal décide d'organiser une cérémonie pour la remise des prix aux élèves les plus méritants de ces cours.

Bourses d'études.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une bourse d'étude de 600 frs à :

- 1^o. Melle Richard, élève maîtresse à l'école normale
 - 2^o. M. Jean Cesbron, élève de 6^{ème} au Lycée Clémentineau
 - 3^o. Melle Freuchet, élève de 6^{ème} à l'école de Pont-Rousseau
- (pour remboursement des livres)

Projet d'acquisition d'un terrain pour extension de l'école des garçons de Pont-Rousseau.

Le Maire donne connaissance au Conseil de la possibilité qui se présente de procéder à l'extension de l'école publique des garçons de Pont-Rousseau, au moyen de l'acquisition d'un terrain

d'une contenance d'environ 300m² appartenant à Mme Bériau
Le Conseil Municipal autorise le Maire à entrer en
pourparlers avec Mme Bériau en vue de l'acquisition amiable
de ce terrain

Questions diverses

Monsieur Monnier regrette qu'à la commis-
sion des fêtes de 27 Avril, il était seul présent. Monsieur Boutin
Albert, s'était fait excuser. Après explication de M. M. Braud et
Feigné qui déclarent que le mauvais temps les a empêchés de
se rendre à cette réunion, l'incident est clos.

Scrutin du 5 Mai

Monsieur Pabin adjoint demande pourquoi
le scrutin du 5 Mai n'a été ouvert qu'à 8 heures. Monsieur le Maire
répond qu'une dérogation a été demandée en vue d'une ouverture
anticipée à 7 heures, mais que la demande de dérogation n'a pas
été acceptée.

Inauguration du monument Daviais.

Sur la proposition
de Monsieur Gautier, adjoint, le Conseil Municipal exprime au
Comité du Monument J. B^e Daviais, son regret de ne pas avoir été
invité à la cérémonie d'inauguration.

Fête nationale du 12 Mai

Le Conseil Municipal adopte le programme proposé par
M^r Giraud, adjoint, au nom du C. L. L. :

- visite au Monument aux Morts à 7h30
- Dépôt d'une gerbe au monument Daviais
- Rassemblement du Conseil Municipal au Monument de
la place Roger Salengro à 10h30.
- Dépôt d'une gerbe
- Discours de M^r Misché et de Monsieur le Maire

Divers.

Monsieur Albert Boutin adjoint, proteste contre la requête
qui a été faite de la maison de M^{lle} Heurtin à Bretemoult, en vue
d'y loger la famille David. Cette maison ne remplissait pas en effet
les conditions requises pour être occupée par deux ménages. Il regrette
que Monsieur Guigné n'ait pas cru devoir aller visiter d'autres
maisons qui lui auraient été signalées

Monsieur Pabin adjoint demande l'enlèvement de la

